



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2018-11-3-4

Séance du vendredi 7 décembre
2018

POLITIQUE A08 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COLLECTIVITES LOCALES

(PROGRAMMES A283 - A284)

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

Mme BOHN, M. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2013-7-3-9 du 5 juillet 2013 adoptant les règles d'instruction communes aux dispositifs « aménagement des routes départementales en traversée d'agglomération » et « amendes de police »,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-3-1 du 21 décembre 2017 relative à la Politique des Routes, des Grands Equipements et infrastructures de communications,
- VU l'avis favorable de la 3^{ème} Commission lors de sa réunion en date du 12 octobre 2018,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention de :
 - ✓ **2 394 €** au bénéfice de la Communauté de Communes PAYS RHIN-BRISACH, pour l'évacuation des eaux pluviales le long de la RD 13 (rue d'Appenwihr) à HETTENSCHLAG ;
 - ✓ **13 549 €** au bénéfice de la Commune de WERENTZHOUSE, pour l'aménagement de la RD 9 bis (Grand'Rue) ;
 - ✓ **926 €** au bénéfice de la commune de DIEFMATTEN, pour la réfection de la rue des Vergers ;
 - ✓ **4 270 €** au bénéfice de la Commune de LIGSDORF, pour la réfection de la rue de Bendorf et d'un arrêt de bus ;
 - ✓ **5 312 €** au bénéfice de la Commune de VOEGTLINSHOFFEN, pour la réfection de la rue de la Source ;
 - ✓ **3 065 €** au bénéfice de la Commune de VOEGTLINSHOFFEN, pour la réfection de la rue des Vignes ;
 - ✓ **14 542 €** au bénéfice de la Commune de VOEGTLINSHOFFEN, pour la réfection de la rue Saint-Nicolas.

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

- Approuve l'affectation de l'autorisation de programme de la politique A08, millésime 2018 de l'opération à hauteur d'un montant **15 943 €** sur le programme A283, chapitre 204, fonction 628, nature 204142 du budget départemental ;
- Approuve l'affectation de l'autorisation de programme de la politique A08, millésime 2018 de l'opération à hauteur d'un montant **28 115 €** sur le programme A284, chapitre 204, fonction 628, nature 204142 du budget départemental ;
- Procède au versement des subventions suivant les dispositions en vigueur.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité